

# AGENCE NATIONALE DU SPORT

Agence d'appui et de financement en  
matière de haute performance et de  
développement des pratiques  
sportives

## Présentation de l'Agence Nationale du Sport



Version de travail du 19 octobre 2018



# SOMMAIRE

- I. Rappel du contexte et des enjeux
- II. Présentation de la structure
- III. Missions et modes de fonctionnement
- IV. Projet d'organisation

## 2

*Ambitions fortes,*

Une **augmentation du nombre de médailles** aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;

Une **augmentation de 3 millions du nombre de pratiquants d'ici 2024**, soit 40 millions au total.

---

Construire un modèle partenarial entre Etat, mouvement sportif, collectivités territoriales et monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français, reposant sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national et au niveau territorial des dispositifs collégiaux de concertation et de décision permettant de donner de la lisibilité aux politiques publiques sportives et de la cohérence dans leurs financements ;

Renforcer la performance sportive dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en mobilisant les moyens financiers, humains nécessaires pour des soutiens personnalisés aux sportifs médaillables et des soutiens aux fédérations sportives ;

Accompagner le développement des pratiques sportives, dans l'esprit des valeurs du sport, en soutenant notamment les projets sportifs au niveau des territoires au bénéfice prioritaire des territoires carencés et des publics éloignés de la pratique sportive.

Création au 1<sup>er</sup> mars 2019 d'une structure nationale, partenariale\*, sous la forme d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) permettant ainsi de garantir la collégialité nécessaire à la construction d'une dynamique commune respectueuse des politiques de chacun des acteurs du sport :

ETAT - MOUVEMENT SPORTIF - COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - MONDE ÉCONOMIQUE

Une structure collégiale en charge de deux volets

## HAUTE PERFORMANCE

La performance olympique, le soutien aux sportifs et aux fédérations

## DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Le développement de la pratique sportive à travers le soutien au sport fédéral, le soutien aux réseaux nationaux non fédéraux, et aux territoires

La prise en charge de cette mission marque la fin de l'activité du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) dont les missions et activités seront intégralement transférées au GIP dès sa création.



\*Chaque membre, mobilisera en faveur de ce projet commun sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux.

UN CARACTÈRE  
PARTENARIAL ET UN  
FONCTIONNEMENT  
PAR COLLÈGES



Le GIP se place dans une **logique partenariale**, puisqu'il vise à « *exercer ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice* ».

La formule de collèges permet de favoriser la prise de décisions du groupement, chacun d'eux désignant ses représentants.

Sa création rapide et **souple** de par sa nature conventionnelle donne la possibilité pour les membres de droit privé de matérialiser des apports sous diverses formes.

## Membres fondateurs pré identifiés

- CNOSE et CPSF
- Régions de France, ADF, AMF, France Urbaine,
- Ministère des Sports



## Collèges d'acteurs identifiés

- Le collège du mouvement sportif ;
- Le collège des collectivités territoriales ;
- Le collège de l'Etat ;
- Le collège des acteurs économiques.

## 3 axes clés



### 1. Elaboration de la stratégie nationale olympique et paralympique

- **Liste de médaillables** : *identification des potentiels sportifs médaillables aux JOP en vue d'opérer un ciblage des fédérations / disciplines les plus « prometteuses » ;*
- **Stratégie d'accompagnement** : *évaluation des besoins spécifiques à chaque discipline - voire à chaque sportif médaillable - fonde la définition d'une stratégie d'accompagnement singulière en fonction des leviers qui permettront de franchir des paliers de performance ;*
- **Investissements stratégiques** : *adoption d'une vision à long terme, fondée sur une contractualisation pluriannuelle avec les fédérations à l'échelle de deux olympiades, et l'identification des investissements stratégiques à réaliser (par exemple : soutien à des projets de recherche à forte valeur ajoutée, développement d'un écosystème d'innovation associant laboratoires, start-ups et industriels) ;*
- **Partenariats stratégiques** : *identification et mise en œuvre de programmes transverses, pour activer des leviers insuffisamment exploités à ce jour.*

## 3 axes clés



## 2. Soutien et suivi des fédérations, des équipes techniques et des athlètes médaillables, en apportant des réponses opérationnelles, immédiates et de proximité aux difficultés rencontrées

- **Intervention en immersion, conseils et orientations** : *conseils et orientations sur le projet de performance olympique et paralympique, les dispositifs et investissements relatifs à la haute performance. Et mise à disposition de « task forces » dédiées pour débloquer des situations, et mobilisation, le cas échéant, d'expertises ponctuelles externes ;*
- **Régulation des moyens financiers** : *allocation des moyens financiers et régulation des moyens humains mis à la disposition des fédérations au titre du haut niveau. Coordination des moyens versés par les différents acteurs de la performance ;*
- **Mise en réseaux** : *animation, mise en réseaux et mobilisation dans des délais courts d'experts sélectionnés parmi les meilleurs professionnels de leur discipline ;*
- **Suivi socio-professionnel** : *ciblage de l'accompagnement socio-professionnel en fonction des disciplines et des athlètes médaillables prioritaires et développement d'un réseau d'entreprises partenaires.*

## 3 axes clés

- 1 STRATÉGIE
- 2 SUIVI ET SOUTIEN
- 3 SCIENCES DU SPORT

### 3. Production de connaissances dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives pour alimenter la stratégie

- **Analyse de données et datascience** : modélisation analytique de la performance, analyses prédictives afin de (i) estimer les « médailles » ; (ii) évaluer les piliers de performance ; (iii) assurer un suivi longitudinal des athlètes ciblés ;
- **Capitalisation et partage** : *observation et immersion, partage de connaissances au sein des réseaux (fédérations, experts, opérateurs...), retour d'expériences inter-disciplines et intergénérationnelles ;*
- **Veille et benchmark** : *métiers, pratiques sportives, équipements, organisations du monde du sport...*;
- **Recherche, études, innovation** : *prescription d'études et partenariats avec les opérateurs, les autres ministères, les laboratoires, les entreprises sur des projets innovants.*



## UNE AGENCE EN SOUTIEN DES TERRITOIRES

- Une **stratégie globale** est définie par les **Conférences régionales du sport** (« Parlement du sport »). Elle se traduit par un projet sportif territorial qui comprend a minima 4 axes : sport pro, haut niveau, équipements structurants, réduction des inégalités.
- Une **conférence des financeurs**, instance « souple » associant l'Etat, le mouvement sportif, la région, les départements et le bloc communal, pour faire monter en puissance les politiques sportives, financer des stratégies régionales et locales mieux coordonnées, à la fois dans leur cible, leur contenu et leur déploiement territorial. Elle permet aux partenaires, clubs et autres associations intervenant dans le champ du sport de mieux appréhender les priorités du territoire.
- La présence des associations de collectivités au CA de l'agence permet de **coordonner les règlements d'intervention de l'agence avec ceux des collectivités.**

## DES PRINCIPES D'INTERVENTION ARTICULÉS AVEC LES PROJETS SPORTIFS DE TERRITOIRES

1. Définition au niveau national d'une doctrine d'action collégiale et des priorités de financement, partagées entre l'Etat, les collectivités, le mouvement sportif et le monde économique dans le champ du développement et de l'accès aux pratiques sportives
2. Identification par le délégué territorial de l'Agence, des projets susceptibles d'être retenus et proposition d'engagements financiers de l'Agence au sein de la conférence des financeurs
3. Validation et mise en paiement des subventions via l'Agence

